

COMMUNE D'OUFFET
Conseil communal

Conformément aux articles L1122-11 et L1122-12 du CDLD, nous avons l'honneur de vous inviter à la **réunion du Conseil communal** qui se déroulera le **28 mars 2022 à 18H00'**.

Vu les conditions sanitaires, le Conseil sera organisé en présentiel à la Salle aux Oies.

Pour mémoire, avant l'ouverture de la séance formelle du Conseil communal, il y a le 1/4 d'heure des Ouffetois.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR.

Première convocation.

SEANCE PUBLIQUE :

- 1) Rapport annuel 2021 de l'Eco-passeur communal – Approbation
- 2) P.C.S. (Plan de Cohésion Sociale du Condroz) :
 - Rapport annuel d'activités ex. 2021 : approbation ;
 - Rapport financier 2021 ;
 - Modifications du plan pour 2022.
- 3) P.C.D.R. : Présentation du rapport annuel ODR – Approbation
- 4) Règlement général de police de la Zone de Police du Condroz : Modifications diverses – décision à prendre
- 5) Parc artisanal – Vente d'un terrain de 802 m² à la SPRL Michel PREVOT – Approbation du projet d'acte : décision à prendre.
- 6) Parc artisanal – Vente d'un terrain de 3.000 m² à la SPRL Lange Métal Work – Approbation du projet d'acte : décision à prendre.
- 7) Comptabilité communale – Comptes ex. 2021 : décision à prendre.
- 8) Comptabilité communale – Modifications budgétaires n°1 ex. 2022 : décision à prendre.
- 9) Comptabilité communale – Vérification de l'encaisse du Receveur au 31/12/2021 : information.
- 10) Police : divers arrêtés pris depuis le 21/02/2022 – Ratification : décision à prendre.

SEANCE A HUIS CLOS :

- 11) Demande(s) de concession de terrain de sépulture : décision(s) à prendre.

Ouffet, le 17 mars 2022.

Par le Collège,

Le Directeur général,
(S) Henri LABORY

Le Bourgmestre,
(S) Caroline MAILLEUX